

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 26 février 2024

Monsieur José Breton
ronde@vif.com>

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.488

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Pour l'année financière 2021-2022 le ministère de la santé a attribué combien d'argent pour qu'il s'effectue des chirurgies bariatriques ? » (*sic*).

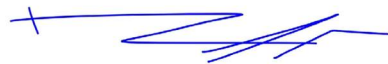
Nous désirons vous informer qu'il nous est impossible de quantifier l'information demandée. En effet, il se fait environ entre 3500 à 4000 chirurgies bariatriques par année au total, dont la majorité se fait dans les établissements. Il n'y a pas de contrat conclu entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et un centre médical spécialisé (CMS).

Considérant le financement aux établissements sur la base historique, il est difficilement quantifiable dans ce contexte. De plus, les chirurgies imparties par contrat aux CMS sont difficiles à identifier puisque les contrats comportent une multitude de chirurgies, dont la chirurgie bariatrique.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2